Organisation de concours généraux

(92/C 157/09)

La Commission des Communautés européennes organise le concours général suivant [1]:

COM/B/731: Assistants adjoints (carrière B 5/B 4)

[1] JO n° C 157 A du 24. 6. 1992.

Non-opposition à une concentration notifiée
(Affaire n° IV/M.213 — Hong Kong and Shanghai Bank/Midland)

(92/C 157/10)

Le 21 mai 1992, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6 paragraphe 1 point b) du règlement (CEE) n° 4064/89 du Conseil [1]. Les tiers justifiant d'un intérêt suffisant peuvent obtenir une copie de cette décision en en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante:

Commission des Communautés européennes
Direction générale de la concurrence (DG IV)
Task Force Concentrations
Avenue de Cortenberg 150
B-1049 Bruxelles.

[1] JO n° L 395 du 30. 12. 1989, p. 1.
JO n° L 257 du 21. 9. 1990, p. 13 (rectificatif).